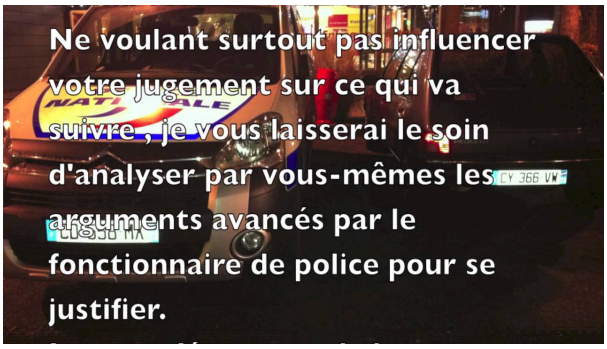
# Chambéry: un handicapé filme son altercation avec la police (vidéo)

21/12/2013 à 12h00




**L'incident fait le buzz sur internet, sous le nom "incivilité d'un fonctionnaire de police envers une personne handicapée". 102 270 vues depuis dimanche et plus de 600 commentaires.**

Sur la vidéo, on voit un véhicule de police garé trop près d'une voiture stationnée sur un emplacement handicapé. Ce jour-là, le 13 décembre à 18 h 30, François Castellazzi, 28 ans, attend 45 minutes sur le parking de Carrefour Chamnord à Chambéry avant de pouvoir remonter dans sa voiture. Au début, il prend son mal en patience. Au bout de dix minutes, il trouve un vigile qui prévient tous les agents de sécurité. Toujours rien. Il finit par appeler la police pour signaler l'immatriculation du véhicule qui le gêne. Quand les policiers finissent par arriver, il leur demande des explications. La scène est enregistrée, à l'insu des forces de l'ordre, et ne se déroule pas comme il l'avait prévu.

La police reconnaît les faits et propose une rencontre de conciliation

« Si le policier s'était excusé, ça en serait resté là et je n'aurais pas posté la vidéo. Mais c'est toute la mauvaise foi qui s'en est suivie qui m'a fait réagir. Le fait qu'il m'explique que je n'étais pas garé sur une place handicapée

car la couleur du marquage au sol a changé et devrait être blanche et non bleue, ça a fait monter la pression », explique François Castellazzi.

Jacques Zanalda, directeur départemental de la sécurité publique, l'a contacté dès qu'il a eu connaissance du problème et a mené son enquête. Après identification du fonctionnaire de police et détermination de la nature de l'intervention (affaire de violence), le commissaire a présenté ses excuses à la victime. « Cette personne a très mal vécu cette situation et je le comprends. Il n'a pas compris pourquoi les fonctionnaires avaient mis autant de temps à arriver. Quand on est sur un emplacement handicapé, on doit pouvoir entrer et sortir sans être gêné, c'est normal. »

Quant à l'histoire du marquage au sol, le commissaire l'écarte d'un revers de la manche. « Peu importe la couleur des lignes, le panneau et le logo au sol indiquent qu'il s'agit d'une place pour handicapés. Même si, effectivement, toute nouvelle place pour handicapés comporte désormais des bandes blanches. »

Jacques Zanalda a proposé une rencontre entre les protagonistes. « Le policier sera amené à s'excuser et à s'expliquer sur les circonstances. » Entrevue prévue mardi prochain, à laquelle assistera également le délégué départemental de l'Association des paralysés de France.

Après quoi, François Castellazzi annonce qu'il postera une autre vidéo pour informer les internautes sur la suite de l'incident.

En filmant, François Castellazzi n'a pas voulu piéger les fonctionnaires, ou les discréditer. « C'était pour qu'on me croie, pour me défendre, et pour pouvoir retrouver le fonctionnaire en question si ça se passait mal. » Il ne remet pas du tout en cause, leur mission. « Je comprends tout à fait qu'ils soient en intervention. Mais là, en l'occurrence, leur

véhicule empiétait sur ma place et je ne pouvais pas ouvrir la portière. La moindre des choses aurait été de le reconnaître. »

Il a adressé un courrier au commissariat, au préfet et au ministre de l'Intérieur. Mais il ne portera pas plainte. « La justice est suffisamment encombrée comme ça. »

Sa vidéo se veut pédagogique. En introduction, il rappelle à quoi servent ces emplacements et la place qu'il faut pour s'installer sur le siège conducteur quand on est en fauteuil. « Moi-même, avant d'avoir mon accident il y a cinq ans, je ne savais rien de tout ça. Donc si je peux participer à sensibiliser les gens, tant mieux. »

**Selon un agent de sécurité du centre commercial, ce serait la deuxième fois dans le mois qu'une personne handicapée n'arrive pas à accéder à sa voiture à cause d'un véhicule de police mal stationné.**

Le Dauphiné